

CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE
Jeudi 2 Juin 2022 à 20h00
Session Ordinaire

L'an deux mil **vingt-deux**, le **Jeudi 2 Juin**, à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de BAUGY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARCY Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : M. DARCY Jean Claude, Mme MORIN Françoise, Mme GAMBE Véronique, Mme D'HEYGERE Françoise, M. DEVANNEAUX Yann, M. DESAUNAY Stéphane, Mme JOSSEAUX Sophie, M. DENAUW Michel.

ABSENTS REPRESENTES : représentée par

ABSENTS EXCUSES : M. PETIT Frédéric

ABSENTS : M. VAN HOUTEGHEM Frédéric et M. PIAT Jean Christophe

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal :	11
Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Nombre de Conseillers Présents :	8
Nombre de Conseillers Votants :	8
Date de la Convocation :	16/05/2022
Date de l'Affichage :	16/05/2022

ORDRE DU JOUR

- ❖ Nomination de la Secrétaire de Séance
- ❖ Approbation de la Séance du 15 Avril 2022
- ↳ Délibération n°10/2022 – Conditions et Modalités de Prise en Charge des Frais de Déplacement

- ❖ Informations
 - ↳ Organisation des Bureaux de Vote pour les Elections Législatives (12 Juin et 19 Juin 2022)
 - ↳ Organisation de la Fête Nationale – Soirée du 13 Juillet 2022
 - ↳ Convention Préalable au Transport des Arbres

- ❖ Questions Diverses

◆ **Nomination du Secrétaire de Séance**

Mme D'HEYGERE Françoise a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

◆ **Approbation de la Séance Précédente du 15 Avril 2022**

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la réunion du 15 Avril, à Unanimité.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité où

~~A ... voix POUR – A ... voix CONTRE – A ... voix ABSTENTION(S)~~

◆ **Délibération 10-2022 : Conditions et Modalités de Prise en Charge des Frais de Déplacement**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des Agents de la Commune, à savoir :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son Article 20,
- Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'Article 88,
- Vu le Décret n°2019-139 du 26 Février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 Juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- Vu le Décret n°2006-781 du 3 Juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
- Vu le Décret n°2001-654 du 19 Juillet 2001 modifié par le Décret n°2007-23 du 5 Janvier 2007 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des Collectivités Locales,
- Vu l'Arrêté du 26 Février 2019 modifiant l'Arrêté du 3 Juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'Article 3 du Décret n°2006-781 du 3 Juillet 2006,
- Vu l'Arrêté du 26 Février 2019 pris en application de l'Article 11-1 du Décret n°2006-781 du 3 Juillet 2006,
- Vu les Crédits Inscrits au Budget.

En cas de déplacement pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une tournée, d'une formation ou d'intérim, l'Agent bénéficie de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement.

En cas de présentation aux épreuves d'admissibilité ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'Administration, hors de ses résidences administratives et familiales, l'Agent peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport entre l'une de ses résidences et le lieu où se déroulent les épreuves. Ces frais ne peuvent être pris en charge que pour un aller-retour par année civile, à l'exception de l'Agent appelé à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours après réussite aux épreuves d'admissibilité.

Les déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2^{ème} classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF. Sur autorisation du Chef de Service et quand l'intérêt le justifie, l'Agent peut être autorisé à utiliser son véhicule personnel.

L'Assemblée Délibérante fixe le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement à 70.00 € et des frais de repas à 17.50 €. Le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement pour les personnes handicapées en situation de mobilité réduite est fixé à 120.00 €

L'Assemblée Délibérante fixe le montant des indemnités kilométriques comme suit :

Puissance Fiscale du Véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 km à 10 000 km	Après 10 000 km
5cv et moins	0.32	0.40	0.23
6 et 7 cv	0.41	0.51	0.30
8cv et plus	0.45	0.55	0.32

Monsieur Le Maire vous propose donc d'adopter les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement énoncés ci-dessus.

Vote exprimé par le Conseil Municipal

Unanimité oà

~~A ... voix POUR~~ ~~A ... voix CONTRE~~ ~~A ... voix ABSTENTION(S)~~

❖ **INFORMATIONS**

Organisation des Bureaux de Vote pour les Elections Législatives

Bureau de Vote du 12 Juin 2022

<u>8h00 -10h30</u>	M. DARCY Jean Claude - Président Mme MORIN Françoise - Secrétaire M. MORIN Francis – Assesseur M. VANHOUTEGHEM Frédéric – Assesseur
<u>10h30-12h30</u>	M. DARCY Jean Claude - Président Mme D'HEYGERE Françoise - Secrétaire Mme LANCELLE Aurore – Assesseur Mme GOMEZ Nicole – Assesseur
<u>12h30-14h30</u>	Mme MORIN Françoise - Président M. PIAT Jean Christophe - Secrétaire M. DEVANNEAUX Yann – Assesseur Mme MITELETTE Maud – Assesseur
<u>14h30-16h30</u>	Mme MORIN Françoise - Président Mme JOSSEAUX Sophie - Secrétaire M. DARCY Jean Claude – Assesseur Mme QUETTE Ghislaine – Assesseur
<u>16h30-18h00</u>	M. DARCY Jean Claude - Président Mme GAMBE Véronique - Secrétaire M. DESAUNAY Stéphane – Assesseur M. PETIT Frédéric – Assesseur

Bureau de Vote du 19 Juin 2022

<u>8h00 -10h30</u>	M. DARCY Jean Claude - Président Mme MORIN Françoise - Secrétaire M. MORIN Francis – Assesseur Mme BOULONNE Séverine – Assesseur
<u>10h30-12h30</u>	M. DARCY Jean Claude - Président Mme JOSSEAUX Sophie - Secrétaire Mme D'HEYGERE Françoise – Assesseur M. VAN HOUTEGHEM Frédéric – Assesseur
<u>12h30-14h30</u>	Mme MORIN Françoise - Président Mme GOMEZ Nicole - Secrétaire M. PIAT Jean Christophe – Assesseur Mme LEGENT Franciane – Assesseur
<u>14h30-16h30</u>	M. DARCY Jean Claude - Président Mme GAMBE Véronique - Secrétaire Mme DESAUNAY Françoise – Assesseur M. DESAUNAY Stéphane – Assesseur
<u>16h30-18h00</u>	M. MORIN Françoise - Président M. DESAUNAY Stéphane - Secrétaire Mme GAMBE Véronique – Assesseur M. DARCY Jean Claude – Assesseur

Organisation de la Fête Nationale – Soirée du 13 Juillet 2022

47 personnes sont actuellement inscrites pour participer à la Fête Nationale. Un bulletin d'inscription définitif avec demande de paiement sera distribué dans les jours à venir pour un retour au plus tard le 20 Juin 2022 dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Monsieur le Maire confirme que la Mairie de BAUGY versera une subvention exceptionnelle de 10.00 € à l'ALB par participant, ce qui représentera environ un reste à charge d'environ 5.00 €.

A ce jour : tout est opérationnel concernant l'organisation de cette manifestation (repas, boissons, feu d'artifice...). La mise en place de cette manifestation sera assurée par Monsieur le Maire, Mesdames les Adjointes et M. PETIT Frédéric. A noter que tous les « Volontaires » sont les bienvenus à partir de 13h00.

Convention préalable au Transport des Arbres

Monsieur le Maire informe l'ensemble des Membres du Conseil Municipal qu'une convention préalable a été mise en place concernant le transport des arbres. A noter que cette opération s'est très bien déroulée.

Travaux Rue St Médard

Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la construction qui est actuellement en cours Rue St Médard a nécessité l'intervention des Gendarmes pour incivilité et dégradation des trottoirs et de la voirie suite à l'intervention des entreprises chargées du forage et béton (à noter qu'aucune information, ni demande d'arrêté n'ont été adressés à la Mairie).

Rencontre avec Mme La Présidente du Département

Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que Mme La Présidente du Département s'est rendu en Mairie de BAUGY pour effectuer un point sur les différents problèmes rencontrés au niveau de la voirie et notamment les travaux initialement prévus pour la RD935. A noter que ces travaux auraient dû être réalisés en 2022 mais qu'ils seront finalement reprogrammés en 2023.

Dossier ALMEIDA GOMES

Une expertise doit avoir lieu le 23 Juin 2022 concernant ce dossier.

Passage du Trésorier

Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que M. ISSABOURG Pierrick est venu en Mairie le 17 Mai 2022 pour effectuer un point sur la trésorerie de la Commune.

Rencontre avec Mme MICHOT de la SICAE

Une rencontre a eu lieu avec Mme MICHOT de la SICAE, à noter que la Commune a réalisée une économie d'environ 3 000.00 € entre 2020 et 2021 concernant ses dépenses d'Electricité.

Acquisition des équipements nécessaires à la Sécurité Routière

A noter que le dossier est enfin complet et que la demande de subvention va pouvoir être adressée au Conseil Départemental.

SIRS

Madame JOSSEAUX Sophie souhaite alerter Monsieur le Maire et les Membres du Conseil Municipal sur le fait que la situation du SIRS est critique. A noter que Mme NONIN Nathalie, Présidente du SIRS souhaite rencontrer les Maires des différentes communes du SIRS pour échanger sur le sujet. Monsieur Le Maire confirme qu'il est d'accord pour rencontrer Mme NONIN Nathalie et qu'il souhaite que les Vice-présidentes et Délégués du SIRS soient présents lors de cet échange.

Madame JOSSEAUX Sophie confirme qu'elle n'hésitera pas à démissionner de son rôle de Délégué si la situation ne s'arrange pas très rapidement.

❖ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DESAUNAY Stéphane signale que le miroir situé Rue de Compiègne nécessiterai un nouveau réglage.

Fin de la Séance : 21h15

La Secrétaire de Séance,
Françoise D'HEYGERE

Le Maire,
Jean Claude DARCY



❖ Suivant les Signatures des Conseillers Municipaux

M. DARCY Jean Claude	Mme MORIN Françoise	Mme GAMBE Véronique	Mme D'HEYGERE Françoise
M. DEVANNEAUX Yann	M. DESAUNAUY Stéphane	M. VAN HOUTEGHEM Frédéric (Absent)	M. PETIT Frédéric (Absent Excusé)
Mme JOSSEAUX Sophie	M. DENAUW Michel	M. PIAT Jean Christophe (Absent)	